L'Echo de Manitoba

JEUDI, JANVIER 5, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, Rédacteur

Notre journal ne sort aujourd'hui qu'à quatre pages. Les fêtes du jour de l'an en sont la cause, et nos lecteurs nous excuseront s'ils veulent bien considerer que notre personnel avait bien le droit de prendre sa part de la fête commune, d'autant ques les effo te incessants de chacun durant toute l'année justifiaient bien un peu de repos.

## Explications Necessaires.

Si les bons comptes font les bons amis, les explications franches et nettes sont non moins nécessaires pour dissiper les malentendus fâcheux auxquels sont exposés les gens les mieux intentionnés.

Fidèles à notre devise "Tout Droit" nous ne permettrons pas à des adversaires peu scrupuleux de dénaturer nos intentions, et dès le début de l'année qui s'ouvre, nous tenons à nous expliquer nettement au sujet de certaines calomnies lancées contre notre journal par des gens que notre franchise offusque et gêne.

Il importe d'en faire justice une fois pour toutes.

On nous accuse d'être hostiles à la religion !

L'on espère ainsi probablement, connaissant les sentiments si profondément religieux de notre population, nous discréditer parmi elle.

Il nous serait aisé de dédaigner de tels mensonges ; nous n'aurions pour nous laver de ce reproche qu'à mettre nos accusateurs en demeure de produire une seule ligne de notre journal qui put justifier leurs dires.

Mais il importe pour faire cesser toute équivoque de faire connaître à nos lecteurs la tâche que nous poursuivons, le but que nous nous sommes fixés, ils pourront alors repousser dédaigneusement les insinuations perfides de gens intéressés à les tromper et à nous nuire.

Notre but peut se définir en peu de mots : redresser les erreurs, les abus ; assurer le respect des droits et des libertés de tous et de chacun.

La paix, la concorde ne peuvent exister qu'à ce prix.

Tout empiètement provoque des réclamations dont l'exagération, même coupable, ne saurait faire disparaître la responsabilité de celui qui les a provoquées.

Or, malheureusement il faut bien l'avouer, il s'est produit, il se produit encore dans notre province des errements regrettables, qui tiennent à des circonstances particulières, et que l'histoire des faits passés explique, excuse, sans toutefois les légitimer.

Le Manitoba était, il y a 38 ans, un pays de mission ; ses habitants, vrais, enfants de la libre nature, ne connurent la civilisation que par l'arrivée des missionnaires.

Ceux ci, par leur instruction, par la dignité de leur vie,par leur caractère sacré, devinrent à juste titre les pères, les conseillers, les chefs naturels,indiscutés, de leurs enfants spirituels.

C'était assurément un spectacle admirable que celui de cette union intime des âmes ; de cet accord complet du pasteur et de son troupeau, de cette résurrection de la vie simple des anciens patriarches ! on peut regretter ce temps, hélas ! mais non le ressusciter.

L'annexion du Manitoba au Dominion, avec ses conséquences d'organisation politique, fut la cause d'une première modification.

Il était naturel que la population d'alors, dans son ignorance bien justifiable de la politique, de son fonctionnement et de ses lois, vint demander conseil à ceux en qui elle avait mis depuis si longtemps toute sa confiance ; et c'était le devoir de ses pasteurs spirituels de la diriger, de l'éclairer dans l'accomplissement de ces nouveaux droits. Dans ces conditions il faut louer bien sincèrement le clergé d'avoir rempli son devoir, en aidant de ses conseils, en dirigeant même dans une certaine mesure, les nouveaux citoyens dans l'exercice de leurs droits politiques.

L'habitude contractée au début devait naturellement se continuer, d'autant que l'immigration n'arrivât que fort lentement. Les nouveaux venus se conformèrent tout d'abord aux coutumes de ceux au milieu desquels ils venaient s'établir.

Les paroisses furent fondées, les habitants groupés autour du clocher, restèrent aussi groupés autour du pasteur qui continua à être le conseiller spirituel et politique.

Puis les années se succédèrent apportant chacune leur contingent toujours croissant d'immigrants.

Ces immigrants presque tous instruits, habitués aux luttes politiques, ou tout au moins habitués à raisonner leurs choix, s'affranchirent insensiblement de la tutelle inconsciente, justifiable peut-être, mais en tout cas trop absolue qu'exerçait le clergé, en matière civile et politique.

En même temps, les anciens habitants avaient acquis par l'expérience, la connaissance des hommes et des choses politiques ; l'instruction en se développant, facilitait l'exercice du jugement personnel, et faisait naître le désir d'une légitime indépendance.

D'ailleurs il faut avouer que les fautes grossières commises par certains hommes politiques, auxquels le clergé avait accordé sa confiance, ne contribuèrent pas peu à faire naître des critiques, des discussions dont le résultat fut de détacher un grand nombre de citoyens de la tutelle absolue à laquelle ils s'étaient tous d'abord soumis.

Les temps étaient changés ; l'heureuse époque de la vie patriarcale avait disparu, la civilisation moderne était implantée au Manitoba ; il convenait de modifier les méthodes premières, et de rendre au citoyen, à même de remplir son rôle, l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses droits et de ses devoirs.

Il faut l'avouer, beaucoup, et des meilleurs, ne surent pas se rendre compte du changement survenu, et de bonne foi, en toute sincérité, voulurent maintenir une autorité légitime et nécessaire jadis, mais à coup sûr exagérée dans les conditions présentes.

L'indignation soulevée par la loi des Ecoles de 1890, en groupant toute la population française autour d'une question religieuse, eut pour effet d'arrêter un moment le courant qui se dessinait ; malheureusement les menées du parti conservateur auquel le clergé avait confié sa fortune, vinrent bientôt après, réveiller les anciennes aspirations ; quelques exagérations maladroites, des contradictions malheureuses comme celles des deux élections Lauzon achevèrent de justifier les convictions de ceux qui prétendaient faire leur devoir d'électeur d'après les seules aspirations de leur conscience.

De sorte que, la trahison du parti conservateur, sur cette question des écoles est en réalité la cause du sentiment d'indépendance civile qui se manifeste aujourd'hui.

On peut regretter ce mouvement nouveau, mais on ne saurait le nier, et il serait puéril de vouloir l'arrêter. On ne remonte pas un torrent.

Il convient donc que chacun se rende compte exactement des conditions nouvelles ; se fasse à ce nouveau rôle.

Notre population française, intelligente, instruite, capable de remplir ses devoirs, demande à avoir l'entière indépendance politique à laquelle elle a droit.

Notre but est uniquement de l'aider dans la revendication de ces droits indiscutables.

Le temps est venu en effet d'observer scrupuleusement les prescriptions pontificales, qui défendent au clergé de se mêler de politique.

En réclamant la stricte observation de ces règles, nous avons autant le souci de notre religion que celui de nos libertés, car la religion ne peut que souffrir à être mêlée aux débats de nos intérêts matériels, c'est la compromettre, c'est l'exposer à des réactions regrettables, pénibles.

Est-ce donc être anti-religieux que de demander la stricte observation des instructions du Souverain Pontife ?

Non !

Les vrais ennemis de la religion sont ceux qui consciemment ou inconsciemment la compromettent en la mêlant à la politique.

Notre rôle, à nous, se borne exclusivement à relever les erreurs commises; les atteintes portées contre la liberté des citoyens.

Nous l'avons fait et le ferons toujours sans passion, sans acrimonie ; et l'on ne saurait nous tenir responsables des erreurs commises par d'autres.

Accuse-t-on un juge d'être hostile au coupable qu'il est obligé de condamner !

Notre souhait le plus sincère est de n'avoir jamais occasion de remplir notre devoir à ce sujet.

## Ca Continue.

L'année 1898 se termine mal pour le parti conservateur en général, et pour celui du Manitoba en particulier.

On se chamaille ferme entre conservateurs anglais et conservateurs français, et le *Telegram* du 31 décembre a servi, en forme de souhaits du nouvel an, au *Manitoba*, un plat de sa façon qui sera assurément d'une digestion difficile pour notre confrère du coin du pont.

Il n'a d'ailleurs qu'à faire son *mea culpa* ; quand on joue au Don Quichotte et qu'on déclare la guerre sainte, on doit s'attendre à recevoir la monnaie de sa pièce.

*Le Manitoba* a été copieusement servi.

Rien ne délie la langue comme une bonne petite colère, et il est excessivement instructif de voir sortir de la plume du *Telegram* des phrases comme celles-ci

" C'est grandement à cause des Français de cette province que le parti conservateur a été exclu du pouvoir depuis les onze dernières années."

" Ils ont non seulement été une meule autour du cou du parti conservateur dans cette province; mais ils ont été la raison qui a poussé le parti conservateur dans l'opposition dans la politique fédérale."

Comme ils se connaissent bien !

Mais ce qui est du plus comique effet après de telles déclarations, c'est de lire les phrases suivantes :

" Le *Telegram* est certain que les " vapeurs " du *Manitoba* ne reflètent nullement l'opinion des Canadiens-Français sages du Manitoba.

" Certainement, des hommes tels que l'Hon. M. LaRivière et le Sénateur Bernier ne peuvent endosser de pareilles paroles, car ce sont des conservateurs convaincus qui . . . . . . . . . . . . . . . . . . ."

Mais alors qui trompe-t-on ?

Elle est bien bonne n'est-ce pas, cette petite manœuvre qui consiste à charger *Le Manitoba*, l'organe de M. Bernier, et à décharger le même M. Bernier !

Qui donc a pu à l'insu de M. Bernier écrire l'article du *Manitoba ?* Est-ce pour s'en informer que le *Telegram* a mis huit jours avant de répondre ?

C'est une mascarade grossière ; mais elle montre ouvertement le jeu du dit sénateur, et malgré toutes ses belles colères, à cause même de l'exagération de ces colères, nous le verrons avant long temps tomber dans les bras que lui tendent si généreusement ses anciens confrères, Hugh John Macdonald et Toombs !

Que ce sera touchant . . . . . . . . et instructif ! Oh combien !

Il serait oiseux de relever les manœuvres du *Telegram* à notre égard, lorsqu'il feint de nous dénoncer au même rang que *Le Manitoba* et de nous confondre dans les excitations malsaines du confrère.

Nous avons assez énergiquement dit ce que nous en pensions, avant même d'en être priés, pour avoir le droit de dédaigner une accusation aussi ridicule.

Nous avons dit et répétons que l'épithète de conservateur pour un Canadien-Français serait désormais une épithète déshonorante puisqu'elle signifierait traître à sa race et à sa religion, si cela s'appelle prêcher la guerre de race, il faudra alors ranger parmi les séditieux, toute la population anglaise libérale, c'est-à-dire la grande, la très grande majorité des Anglais !

Nous ne connaissons ni ne voulons connaître de distinction de race en politique, mais, par contre, nous poursuivrons avec acharnement la guerre au parti conservateur, qui chaque jour s'accuse davantage comme l'ennemi de toute justice et de tout progrès.

## Parlez-Nous de lui, Grand'-Mere !

M. l'abbé Cherrier, dans une correspondance adressée au *Manitoba* a cru bon de renouveler ses attaques contre L'ÉCHO.

Rien de nouveau, d'ailleurs ; c'est la répétition de la litanie habituelle : "ses injures," "le venin de sa rage," "assertions mensongères," "jeter de la boue à la figure de ceux qu'il hait," "tristes personnages" et autres aménités de ce genre.

Il nous suffit de réunir soigneusement ce bouquet d'expressions à coup sûr pittoresques, mais trop souvent ressassées, qui feront certainement plus de tort à leur auteur qu'à nous-mêmes.

Il est bien amusant toutefois, de voir avec quel soin M. l'abbé Cherrier s'efforce de s'abriter derrière certains noms !

Avec quelle habileté il sait les mêler à sa propre cause au risque de les compromettre !

Reste à savoir si les personnes dont il se fait ainsi le défenseur d'office, seront aussi satisfaites du rôle qu'on leur fait jouer à leur insu. C'est douteux !

Les noms de MM. Bernier et A. A. C. LaRivière ne semblent pas suffisants à M. Cherrier ; il lui faut quelque meilleur paravent.

Ce n'est pas très flatteur pour ses dévoués acolytes, mais, ce n'est après tout qu'une couleuvre de plus à avaler. Ils en ont tant avalées déja !

M. Cherrier est passé maitre en l'art de déplacer le débat ; la casuistique n'a plus de secret pour lui; pourtant nous serions fort heureux de savoir sur quoi il se base pour prétendre que nous avons cherché à séparer les Métis du clergé en citant deux pièces de vers inédits de Louis Riel !

Mystère et ténèbres !

Comment le seul rappel de l'anniversaire de la mort de Louis Riel peut-il être interprété comme un appel contre le clergé ?

Cruelle énigme !

C'est toujours le même petit jeu de cache-cache ; mais le truc commence à être éventé, et le pétard fait long feu.

C'est en vérité attacher trop d'importance à une accusation qui ne tient pas debout ; peut-on raisonnablement discuter avec un homme qui n'est pas encore certain que la terre soit ronde !

## Notes Editoriales

Pour l'instruction de ces bons conservateurs anglais qui prêchent si ardemment la guerre de race.

Le *Globe* de Toronto condamne, énergiquement les appels aux préjugés lancés par le *Telegram* de Winnipeg ; il déclare que nos compatriotes ont raison d'être orgueilleux de M. Laurier, non seulement parce qu'il est Canadien-Français mais aussi parce qu'il est l'homme public le plus éminent du Canada.

" Les Ecossais," s'écrie le *Globe*, " étaient fiers de Mackenzie, les catholiques, de Sir John Thompson, pourquoi les Canadiens-Français ne seraient-ils pas fiers de M. Laurier ?"

Du *Free Press*, 4 janvier.

" A Ottawa, ils ont élu un Canadien-Français comme magistrat en chef. C'est un libéral aussi, et nous attendons avec quelqu'interêt le dechaînement d'indignation qui va éclater parmi la clique qui contrôle l'organisation conservatrice au Manitoba, lorsque celle-ci apprendra qu'un Canadien-Français catholique a reçu les suffrages du peuple. Notre désir n'est pas d'exciter cette indignation, mais le fait est que, à Ottawa, deux libéraux et un conservateur se presentaient et le conservateur est resté à la porte."

Nous sommes heureux de relever ces témoignages de la manière dont nos compatriotes anglais accueillent l'odieux cri de guerre des conservateurs, on serait tenté de s'ecrier comme dans un opera célèbre :

" Qu'ils restent seuls avec leur déshonneur ! "